

REPUBLIQUE FRANCAISE

PREFECTURE DU PAS DE CALAIS

COMMUNE DE LAGNICOURT-MARCEL

REGISTRE D'ENQUETE PUBLIQUE

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

relatif : à la demande d'autorisation d'exploiter un Parc éolien,
par la Société "Ferme Éolienne La Voie d'Astois", sur les
communes de PORCHIES et LAGNICOURT-MARCEL.

OBJET DE L'ENQUÊTE :

Demande d'autorisation d'exploiter en Parc Éolien
par la Société " Ferme éolienne La Vallée d'Artois " sur les
Communes de Moschies et La Prairie - Neuve

ARRÊTÉ D'OUVERTURE D'ENQUÊTE :

Arrêté n° 2017-106 en date du 26 Avril 2017 de Monsieur le Maire de :
de M. Le Préfète de : (1)
 (1)

COMMISSAIRE ENQUÊTEUR désigné par le Président du Tribunal Administratif :

M. : HUBERT NERIEUX
Profession : Géomètre expert retraite

Durée de l'enquête : 32 jours consécutifs
Date d'ouverture : du Lundi 29 Mai au Vendredi 29 Juin 2017
Les A La Prairie de _____ heures à _____ heures
" Lundi " 10h 00 " 18h 00
" Mardi " 8h 30 " 12h 30 " F. 14h 00 " 19h 00
" Vendredi " 8h 30 " 12h 30 " F. 13h 30 " 15h 00

REGISTRE D'ENQUÊTE :

Comportant 10 (dix) feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur,
destiné à recevoir les observations du public; ces dernières peuvent aussi être adressées par écrit au nom du
commissaire enquêteur à : en. Mairie de Moschies, Bure de l'enquête
rue Principale

RAPPORT ET CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR :

Seront tenus à la disposition du public dès leur réception à : Mairie de Moschies et La Prairie - 17
aux heures et jours habituels d'ouverture des bureaux.

RÉCEPTION DU PUBLIC PAR LE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR :

Le commissaire enquêteur recevra le public :

Le Lundi 29 Mai 2017 de 9 heures 00 à 12 heures 00 à Moschies
" Mardi 8 Juin 2017 " 15 " 00 " 18 " 00 " "
" Mercredi 17 Juin 2017 " 9 " 00 " 12 " 00 " "
" Mardi 20 Juin 2017 " 15 h 00 " 17 h 00 " "
" Jeudi 29 Juin 2017 de 14 h 00 à 17 h 00 à La Prairie - Neuve

HD

PREMIÈRE JOURNÉE

Le Mardi 20 Juin de 16 heures 00 à 19 heures 00

1/ OBSERVATIONS DE M. C^{te} de Bommere OSTETIS conseiller du 29 mai 2017
 Lettre n° 1 annexée au registre.
 Le commissaire enquêteur H. Degand

2/ M^{lle} Degand Sophie habitante à Lagnicourt Marcel a bien
 contacté le projet des éoliennes de la zone

3/ M^{me} Degand Dominique habitante à Lagnicourt
 rencontre le projet des éoliennes M^{me} Degand M.

4/ M^r Delcroix Serge habitant de Lagnicourt Marcel
 Exploitant Agricole favorable à l'implantation
 des éoliennes sur Lagnicourt-Marcel J. Delcroix

5/ La zone d'implantation du projet respecte des distances
 au niveau des maisons.

Pour la collectivité locale le projet présente des retombées
 fiscales non négligeables pour l'avenir.

M. Degand Maurice
 de Lagnicourt M. Degand

6/ Monsieur Degand Jean Marie habitant LAGNICOURT
Marcel est favorable au projet des éoliennes.

Degand JM

7/ Même si l'on doit se rendre à l'évidence et
 face à des enjeux financiers et politiques,
 force est de constater que l'implantation
 des éoliennes dénatureront nos campagnes et

paissages, et destabilise dans un premier temps la faune locale.

Dans une periode ou le gouvernement et nos élus politiques font de l'écologie, de la lutte contre la pollution et de l'aménagement du territoire des enjeux médiatiques puissants, il est regrettable que les promoteurs de ces installations et quelques uns d'entre eux, n'adhèrent pas et ne contribuent pas, ne serait ce que par l'aménagement des plateformes par des plantations de haies basses sur le contour.

Des opérations et actions de ce type à bas coûts atténueraient le désastre visuel de ces installations et seraient aussi bénéfiques à la faune.

Claude QUATREVINS Président de la société de chasse communale

8/ Bien sûr le projet des oliviers exécuté à Lognonnet ~~Val de Lixy~~

9/ Projet porteur d'avis émis en tant que président du village. dommage que notre commune ne fasse pas en sorte que l'implantation des oliviers ne se fasse plus loin en campagne (LH) et-Foique

10/ Bon projet. CALIC/4005 ~~Calic~~

11/ D'accord avec le projet d'installation d'oliviers Mme Capelle Karine Capelle

4
H)

12) M^{re} LAVALLARDY HENRI. Je suis d'accord pour
le projet global de l'installation d'égouts
sur le secteur de Linguicourt - Marcel - Morhies

La permanence se termine à 19 heures

- un coursier de la C^{te} de Brumies OUARTS a été
annexé

- 11 personnes sont fatigués durant cette permanence
et ont insisté sur ce obtenu

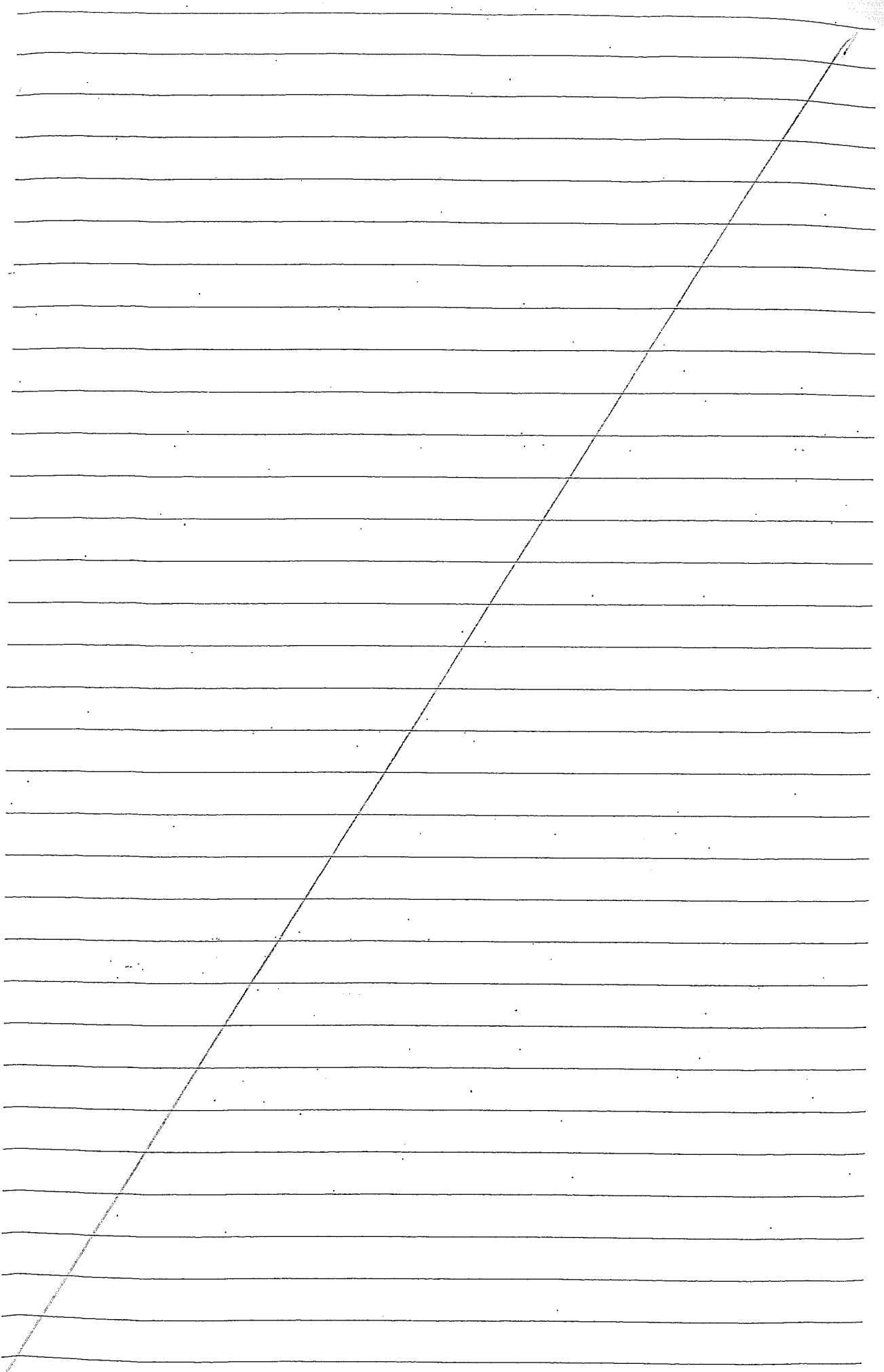
Le Commissaire enquêteur H. Derieux

Revisite, lors le 30 juin 2017

Comportant 11 (ou 12) observations écrites
et un coursier (n^o 1) annexé

Le Commissaire enquêteur

H. Derieux



PH 5

HJ

Le 30 juin 2017 à 9 heures 02

Le délai d'enquête étant expiré,

je, soussigné, Hubert AERIEUX, déclare clos le présent registre

qui a été mis à la disposition du public pendant 32 jours jours consécutifs,

du 29 Mai au 29 juin 2017,

de _____ heures à _____ heures

et de deux heures heures d'ouverture à la mairie heures

Les observations ont été consignées au registre par OUZE personnes

(pages n^{os} 2 à 4).

En outre, j'ai reçu 1 lettre ou notes écrites qui sont annexées au présent registre :

1. - Lettre en date du 29 Mai 2017 de M. OSTART, S

2. - Lettre en date du _____ de M. _____

3. - Lettre en date du _____ de M. _____

H. Aerieux
Commis Traité Citoyen
[Signature]

REPUBLIQUE FRANCAISE

PREFECTURE DU PAS DE CALAIS

COMMUNE DE NORCHIES

REGISTRE D'ENQUETE PUBLIQUE

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

relatif : à la demande d'autorisation d'exploiter un Parc éolien,
par la Société "Ferme Eolienne La Voie d'Artois", sur les
communes de NORCHIES et LAGNICOURT-PARCEL.

OBJET DE L'ENQUÊTE :

Demande d'autorisation d'exploiter un parc éolien de Coarppanetous et 2 postes de livraison - demande présentée par la société " Ferme éolienne La Vire d'Artois "

ARRÊTÉ D'OUVERTURE D'ENQUÊTE :

Arrêté n° 2017-125 en date du : 25 avril 2017 de Monsieur le Maire de : [] (1) de M. Le Préfète de : [] (1)

COMMISSAIRE ENQUÊTEUR désigné par le Président du Tribunal Administratif :

M. : Hubert DERIEUX Profession : Société Expert retraite

Durée de l'enquête : 32 jours consécutifs Date d'ouverture : du : 29 mai 2017 au : 29 juin 2017 Les : lundi de 11 heures 30 à 12 heures 30 " mardi " 15 " " " 18 " "

REGISTRE D'ENQUÊTE :

Comportant 10 (dix) feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, destiné à recevoir les observations du public; ces dernières peuvent aussi être adressées par écrit au nom du commissaire enquêteur à : en mairie de Marchais chef de l'enquête rue principale

RAPPORT ET CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR :

Seront tenus à la disposition du public dès leur réception à : Mairie de Marchais aux heures et jours habituels d'ouverture des bureaux.

RÉCEPTION DU PUBLIC PAR LE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR :

Le commissaire enquêteur recevra le public : Le : lundi 29 mai 2017 de 9 heures 00 à 12 heures 00 à Marchais " mardi 2 juin 2017 " 15 " 00 " 13 " 00 " " lundi 17 juin 2017 " 9 " 00 " 12 " 00 " " mardi 20 juin 2017 " 15 " 00 " 19 " 00 à LABILLIARDT " jeudi 29 juin 2017 " 14 " 00 " 17 " 00 à MARCHAIS

PREMIERE JOURNEE

Le lundi 29 mai 1917 de 9 heures 00 à 12 heures 00

le Commissaire Enquête sur la première fermance en Maire de MORCHIES H. Derieux

OBSERVATIONS DE M.

1) Nous avons pris connaissance du dossier et nous sommes favorables à ce projet.

M^r et M^{me} FOURMET Marie Madeleine,
16 Rue de la Gare
62117 Henchies

Attente

2) lundi 29 mai 1917

Paris M^r et M^{me} de Beaumont les Cambrai
5 Rue de la place Verte

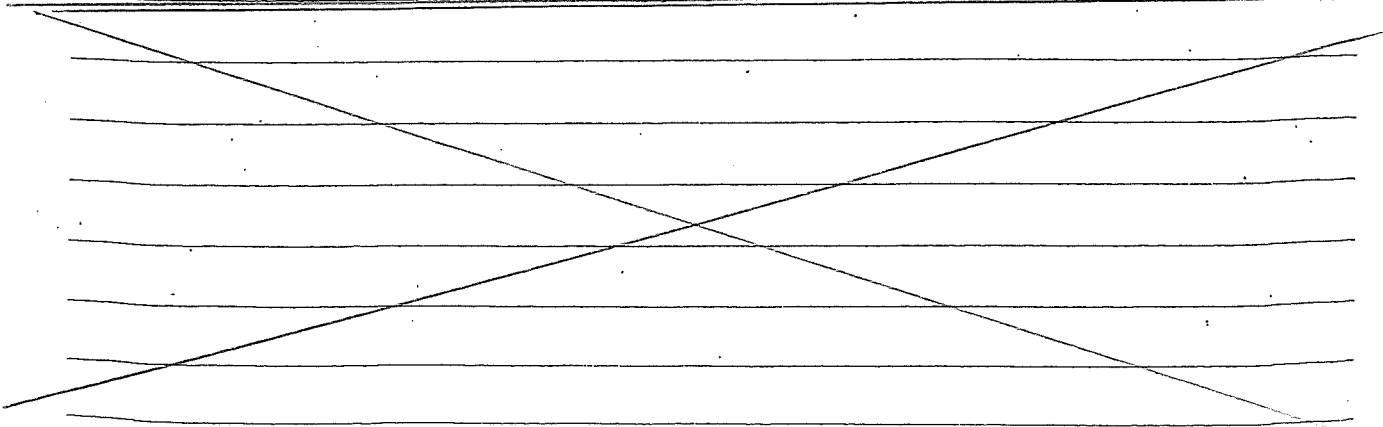
la position de l'édifice est située au bout de son parcelle, selon laquelle et sur parcelle au lot avec côté Route de Lagrange

Ce font

Fin de la première fermance à 12 heures

Trois visites de jour dont deux observations font partie au refus de.

le Commissaire Enquêteur H. Derieux



Deuxième performance de 15h00 à 18h00 ce Jeudi
8 Juin 2017 en Mairie de TORCHES.

Aucune visite lors de cette performance
Le Commissaire Enquêteur H. Derieux

3) 11 Juin 2017

Il y a une contradiction évidente entre l'implantation des éoliennes et le remembrement. Le Canal Seine Nord est un projet d'avenir. Il ne peut pas se faire sans un remembrement cantonal qui est d'ailleurs en cours. Les éoliennes vont figer les parcelles sur lesquelles elles sont implantées et rendre impossible le remembrement. Il faut 1) remembrer 2) éventuellement, implanter des éoliennes. L'action publique doit être coordonnée et ne pas nuire à des intérêts communs. L'agriculture et le canal sont les seules ressources à venir pour le territoire. C'est l'agriculture qui a fait en partie leur fortune vers l'avenir. Les éoliennes doivent venir dans un second temps. Je demande donc que toute implantation d'éoliennes soit rendue impossible devant le temps de remembrement.

L'IB de PROYART
MORLIÈRE

4) 11 juin 2017

Je partage la même opinion de l'IB de Proyart précédemment relatée, à savoir respecter un ordre des priorités:

- 1) Projet Canal Seine / Nord
 - 2) Remembrement des Terres Agricoles en concordance avec le projet 1
 - 3) Eoliennes éventuellement (pas indispensables) tout en préservant notre paysage.
- M^{me} CAILLE Anne-Lydia

Trisième semaine au Maire de Roches de Saumont
17 juin 2017. à 9^h

- 5/ Le commissaire enquêteur écrit sous la dictée de M^{me} HEYMAN :
- " Je désire ne pas avoir d'écoliers sur la parcelle dont
je suis propriétaire à Morchies ZB 27 et ZE 29 ainsi
qu'à La Prairie - Maul. ZE 29 ZE 28 ZE 63 et ZE 47
Meymen Madame M^{me} HEYMAN. 14 rue de la Place
à La Prairie - Maul

6/ Maire de Roches le 17/ juin 2017.

1°) Crainte de l'effet photocopie : éolienne face
à l'est de la fenêtre de ma chambre.

2°) Venir les éventuels conflits d'intérêt entre les
gens qui votent aux délibérations et les propriétaires
des terrains concernés par les installations.

3°) Interrogations sur le prix du kWh payé par
l'agent public : cela devrait être placé ment très
rentable pour les financeurs des projets.

M. Olivier MARTEL

6 Rue de La Prairie

62124 MORCHIES.

Samedi 17 juin 2017. 12 heures Fin de la
120^{ème} semaine

Le registre en page 6) a été tout écrit
Aucun courrier annexé. Aucune observation dans
la boîte électronique

Le Commissaire enquêteur

H. Duvieux

Judi 29 Juin 2017. Cinquième permanence en
Mairie de Hordain de 14^h à 17^h.

7) Jeudi 29 juin 2017

Mme Lecteur trop rapide du dossier, par manque de disponibilité,
me conduisit à ne faire part que ~~des~~ quelques remarques
cigognes, relatives uniquement à l'étude avifaunistique.

Le calendrier des prospections fait apparaître que le nombre
de sorties en été est notoirement insuffisant (16/7/2015 et
19/8/2015), notamment pour la recherche des Busards
niches. De plus ces dates ont sans doute été
consacrées à l'ensemble de la zone d'étude. Ce qui
indique une sous-prospection de la zone des 6 éoliennes
faisant l'objet de la présente enquête publique. La présence
des Busards est néanmoins avérée. Mais des données de
reproduction sont connues dans les environs immédiats
(Lagnicourt Marcel, Doriguies, Prouville, Bousies, Quéant,
Tachy en Hainaut, ...). Le GON, dont je suis membre,
dispose d'une base de données (SIRE) qui les mentionne.
Le territoire vital de ces espèces étant très vaste il est
été pertinent d'y faire référence.

Des mesures d'accompagnement sont prévues, mais le
nombre de jours qui ~~leur~~ seront consacrés au suivi
des Busards semble insuffisant : 4 jours. Ces 4 jours
comprendraient-ils la recherche des couples et la localisation
des nids et leur protection? Si oui c'est insuffisant.

Une remarque d'ordre général: il est regrettable que l'implantation
des parcs éoliens ne fassent pas l'objet d'une vision globale
à l'échelle de vastes territoires intercommunaux de manière
à pouvoir laisser de grands espaces de respiration entre eux.
Actuellement le développement des parcs proches les uns
des autres va créer une saturation inévitable.

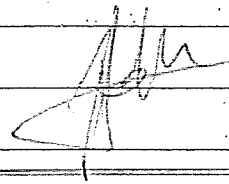
HD

Une autre remarque, spécifique au projet: Les machines E4, E5 et E6 vont former une barrière assez perpendiculaire à l'axe des migrations, augmentant le risque de collision. La machine E4, elle, se situe dans une zone sensible, car plus riche en diversité faunistique.

Jacques CAVITTE, M. rue de la Craque 62156 DURY
membre du Groupe Ornithologique et Naturaliste
du Nord Pas de Calais

2) Jeudi 29 juin - N. BOITTE / Bureau de l'habitat
Totalement pour

les questions d'implantation de pylôles aux communes
cela a un impact positif sur l'emploi
des énergies renouvelables.



Registre clos le 30 Juin 2017.

Comptant 8 (huit) observations écrites.

Aucun courrier n'a été envoyé au titre de
l'enquête publique.

Une observation a été reçue dans la liste électronique
le 28 juin 2017 et annexée à ce registre.

Le Smuiville Ecoparc

H. Durieux

Blank lined paper with horizontal ruling lines.

FH 2

13

Le 30 juin 2017 à 9 h heures 10

Le délai d'enquête étant expiré,

je, soussigné, Habib DERIEUX, déclare clos le présent registre

qui a été mis à la disposition du public pendant 32 jours consécutifs,

du 29 Mai au 29 juin 2017,

de _____ heures à _____ heures aux lieux habituels d'ouverture de la mairie

et de _____ heures à _____ heures

Les observations ont été consignées au registre par huit (8) personnes

(pages n°s 2 à 5).

En outre, j'ai reçu aucune lettres ou notes écrites qui sont annexées au présent registre :

1. - Lettre en date du _____ de M. _____

2. - Lettre en date du _____ de M. _____

3. - Lettre en date du _____ de M. _____

J'ai reçu une observation sous la boîte électronique dédiée à l'enquête publique provenant de MR WANDER PEN - cette observation est annexée au registre

H. Derieux *Smimi Hamir Euparteur*

W